

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2022-2023) 21 MARS 2023

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le **21 mars 2023** à **19h**, par téléconférence (TEAMS).

**ÉTAIENT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE (TEAMS)**, mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale,

**LES ADMINISTRATEURS DU CA :**

François Achim – Administrateur – District no 4  
Marie-Josée Bibeau – Administratrice - Personnel d'encadrement  
Patrick Boucher – Administrateur - District no 1  
Carole Champagne – Administratrice non-votante - Personnel d'encadrement  
Isabelle Dubuc – Administratrice - Communautaire, sportif, culturel  
Sandra Gauthier-Pépin – Administratrice - 18 à 35 ans  
Amélie Guay – Administratrice – Municipal, santé, services-sociaux  
Alexandre Guérin – Administrateur – Enseignants  
Stéphanie Hautot – Administratrice – Directions d'établissement  
Denis Lefebvre – Administrateur – District no 2  
Michelle Morin – Présidente – Administratrice - District no 3  
Nicholas St-Jacques – Administrateur – Finances, comptabilité, RF et RM  
Karine Whelan – Administratrice – Gouvernance, éthique et RH

ET

Daniel Bouthillette, directeur général adjoint  
Stéphane Brault, directeur général adjoint  
Christian Duval, directeur général adjoint  
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCE(S) :

Gilles Montreuil – Vice-président – Administrateur - District no 5  
Ian Venne – Administrateur - Personnel de soutien

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENTE**

M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente, ouvre la séance à 19 h.

Le quorum est constaté.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Patrick Boucher, administrateur, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

**CA-2023-03-21-215** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. AVIS D'INTENTION – MODIFICATION DES CYCLES D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉS À L'ÉCOLE JACQUES-BARCLAY À COMPTER DE L'ANNÉE 2023-2024 – ADOPTION**

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT	les prévisions démographiques actuelles du ministère de l'Éducation pour les municipalités de Saint-Mathieu et de Saint-Philippe;
CONSIDÉRANT	l'évolution de la clientèle du préscolaire et du primaire et les besoins en espace identifiés et reconnus pour le bassin de Saint-Mathieu et Saint-Philippe;
CONSIDÉRANT	le développement domiciliaire projeté par les deux municipalités;
CONSIDÉRANT	la planification des besoins d'espace du CSSDGS;

- CONSIDÉRANT la demande d'ajout d'espace en attente d'approbation au ministère de l'Éducation depuis septembre 2019 pour une nouvelle école primaire à Saint-Mathieu;
- CONSIDÉRANT l'ajout en 2024-2025 de locaux modulaires temporaires, autorisé par le ministère de l'Éducation pour l'école Jacques-Barclay, dans l'attente de l'autorisation du projet d'ajout d'espace;
- CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Jacques-Barclay et la solution proposée afin d'intégrer dès l'année scolaire 2023-2024 les élèves de 3<sup>e</sup> année à l'école Jacques-Barclay, et ce, afin d'éviter une double transition pour ces élèves;
- CONSIDÉRANT l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* et la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école;
- CONSIDÉRANT l'échéancier de consultation proposé.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Stéphanie Hautot, administratrice,

- que le Conseil d'administration adopte un avis d'intention afin de modifier les cycles d'enseignement dispensés à l'école primaire Jacques-Barclay pour y ajouter, en plus du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles du primaire. Cette décision permettra une transition de la clientèle sur deux ans en fonction de la capacité d'accueil de l'école Jacques-Barclay.
- de mandater M<sup>me</sup> Michelle Morin, présidente du conseil d'administration et M. Denis Lefebvre, représentant du district #2, pour assister à l'assemblée publique de consultation, comme prévu à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA-2023-03-21-216 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 4. MODÈLE D'AUTO-ASSURANCES – UNION RÉCIPROQUE - AUTORISATION

M<sup>me</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT les hausses importantes des primes des assureurs pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les cinq dernières années;
- CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c. A-32.1);
- CONSIDÉRANT que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;
- CONSIDÉRANT que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé;
- CONSIDÉRANT les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;
- CONSIDÉRANT que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors cadres de son organisation pour le représenter;
- CONSIDÉRANT le projet de convention déposé soumis avec les présentes.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Saint-Jacques, membre du conseil d'administration

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2022-2023) 21 MARS 2023

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

- D'ADHÉRER à l'union réciproque pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2028;
- D'AUTORISER la directrice générale à signer la convention des membres pour et au nom du centre de services scolaire et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;
- DE DÉSIGNER M<sup>me</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, représentante du centre de services scolaire.

CA-2023-03-21-217 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h25, M<sup>me</sup> Karine Whelan, administratrice, propose la levée de la séance.

CA-2023-03-21-218 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
Présidente

NM/ng/jg

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale